

# La g@zette

*du Valbonnais*

*N° 187 – Juillet 2023*

**1709** : le Grand **Hiver** – **1710** : **grêle** et orages



Sous le Roi Soleil, notre torrent *La Bonne* était capricieux en diable : une sorte de **Malsanne**.

## **Le « Grand Hiver » de 1709.**

L'année 1709 ne commence pas sous les meilleurs auspices, une année tristement mémorable pour les rigueurs de son hiver et par les revers de la guerre de succession d'Espagne. En effet, un flux d'air glacial sans précédent fait de janvier 1709, le mois le plus froid des cinq cents dernières années. Sinistre présage pour notre Roi soleil, la vague de froid débute le 6 janvier, le jour des Rois. La Seine gèle, le vin dans les tonneaux aussi, selon quelques chroniques de l'époque. Les noyers, pommiers et vignes périssent à l'instar sans doute de nos vieux châtaigniers. Les terribles ravages du « Grand Hiver » dans tout le Royaume de France sont là : le gel en profondeur détruit en terre toutes les semences, les pluies continues gâtent les grains semés au printemps. La prodigieuse augmentation du prix des céréales ravage le pays : disette, famine, émeutes de la faim... Les guerres incessantes du Monarque ruinent son peuple, les aléas climatiques du « petit âge glaciaire » aussi.

Afin de financer sa guerre contre la Ligue d'Augsbourg, une Europe coalisée contre lui, Louis XIV avait ordonné une première vague de fontes de toute l'argenterie du Royaume, anéantissant, non seulement le mobilier d'argent qu'il avait créé, mais aussi l'argenterie des églises de France, à l'exception de quelques ustensiles nécessaires au service divin. L'effroyable disette de 1709 contraint notre monarque orgueilleux et conquérant, « orfèvre » en crise financière, à ordonner une seconde vague de fontes. Les grands personnages montrent l'exemple, comme le Maréchal Catinat, lequel avait fait confectionner sa vaisselle au poinçon de Grenoble. Nous pouvons nous faire une idée de la détresse de ces Grands du Royaume, sacrifiant leur argenterie, mais aussi de celle frappant la corporation des orfèvres dauphinois, vivant les années les plus noires de leur existence.

NB : Catinat avait eu la chance d'emprunter notre mythique sentier de la Chênelette, jadis appelé « l'échelette », dans sa guerre contre le Duc de Savoie. [voir N° 153]

## **Un orage de grêle dévastateur à Valbonnais le 6 juillet 1710**

Dans l'après-midi du dimanche 6 juillet 1710, un orage de grêle s'abat sur le territoire et vignes de Valbonnais, détruisant toutes les récoltes sur son passage. Le même jour et les jours suivants, une pluie impétueuse provoque le débordement de la Bonne et la ruine du territoire. Christian Beaume nous a transcrit la relation de tous ces faits, contenus dans le procès-verbal de l'assemblée de la communauté rurale de la paroisse de Valbonnais qui s'est tenue le dimanche 13 juillet 1710 à l'issue des vêpres.

Référence du texte transcrit par Christian Beaume : A.D.I. 4 E 440 20

Nous avons conservé les retours à la ligne du texte du document original.

Du dimanche 13 juillet 1710, à l'issue des vêpres de paroisse de Valbonnais, place publique à faire assemblée par devant nous Louis Poncet, lieutenant de châtelainie, au marquisat de Valbonnais *escrivant* le greffier de ladite châtelainie se sont assemblés les principaux *habitans* de ladite communauté dudit lieu qui ont dit que dimanche dernier 6<sup>e</sup> du mois courant après midi, il serait tombé une grande quantité de *grelle* sur tout le territoire et vignes dudit Valbonnais qui a *gatte* presque tous les fruits desdits fonds et vignes, particulièrement les chanvres, orges, légumes, avoines et partie des hivernaux, soit froment et seigle, ayant entièrement perdu la récolte des dites vignes dudit vignoble et endommagé les fruits des arbres et cette *grelle* a été suivie le même jour et les suivants des pluies impétueuses qui ont causé des ravines, débordement de la rivière, de sorte qu'il y a beaucoup de fonds impropres et couverts de graviers et une grande quantité de fruits perdus tellement que plus de la moitié de la récolte que les habitants *esperoient*, se trouvent totalement perdue sans parler des fonds ruinés et de la perte des arbres, noyers qui étaient dans la communauté que le grand froid de l'hiver de l'année 1709 a fait mourir qui faisaient le principal revenu desdits habitants lesquels par les endroits et les grandes surcharges extraordinaires se trouvent réduits à l'extrême misère à ses causes, ils supplient très humblement monseigneur l'intendant, nosseigneurs les trésoriers généraux de France et messieurs les *eleux* [élus] de *gresivaudant* [Grésivaudan] de leurs faire part du fond d'estime pour les dégrèvements ou les *descharger* d'ailleurs de leurs charges et à l'équivalent de leurs pertes et afin qu'il apparaisse de ce que dessus il plaira à mondit seigneur l'intendant ou a monsieur son subdélégué, de commettre telles personnes qu'il leur plaira pour voir et vérifier l'état des choses et dresser procès-verbal ou rapport sur lequel sera ensuite fait droit ainsi que de raison à l'effet de quoi lesdits *sus assambles* ont donné pouvoir et charge à *mre* [Maitre] Pierre Bernard notaire greffier d'aller à Grenoble représenter ce que dessus et obtenir la commission nécessaire à ce sujet et pour son voyage lui ont accordé la somme



Vigne dévastée par la *grelle* [grêle]



Les noyers ont péri...



Les vieux châtaigniers...

de 11 livres que Jean Cros, consul moderne,  
lui payera laquelle lui sera entrée en dépense  
dans son compte de *mesme* que les autres dépenses  
qu'il faudra faire en vertu de ladite commission  
ainsi *conclud* et *deslibere* et ont signé ceux qui ont  
*seu* \* et *voullu* non les autres de ce enquis ainsi  
à l'original Cros, consul, Poncet Cros J Coste P Bosse  
consul *Experit* \* Coste Richard, Poncet Lieutenant, Bernard greffier.  
Extrait au consul, Bernard greffier.

\*[ *sét*, *seü*, *seu*, *seüe* : verbe savoir en ancien français].

\*[*Experit* ou *Esperit* : variantes du prénom Esprit].



Les stigmates de la terrible disette de 1709 se retrouve encore dans un procès-verbal d'assemblée *escrit* par le secrétaire greffier du lieu [Valbonnais] en date du 13 octobre 1709 :

Du dimanche 13<sup>e</sup> jour du moi d'octobre 1709, au lieu de Valbonnais, à l'issue de la messe de paroisse, lieu accoutumé (...) par devant nous Louis Poncet, lieutenant de Châtellenie au marquisat de Valbonnais, a comparu Pierre buisson, consul moderne de la communauté de Valbonnais, lequel (...) avoir fait assigner tous les *habitans* (...) par le champier ordinaire (...). On dit de cueillir le peu de vendange qu'il y a dans les vignes de la communauté dès demain. [Les vendanges de 1709 et 1710 ont donc « este si petites » à Valbonnais].

## Le champier ou les champiers dans la communauté de Valbonnais

Le 26 octobre 1710, sur la place publique, les *habitans* de la communauté de Valbonnais sont convoqués à faire assemblée par le champier ordinaire [**passant sans doute, de maison en maison**]. Selon Monsieur de Valbonnais [**une rue porte son nom à Grenoble**], Jean-Pierre Moret de Bourchenu, qui passait toute la belle saison dans la fraîcheur de son château valbonnetin, le champier garde les moissons, les vignes et toutes sortes de fruits prêts à cueillir. Dans son ouvrage paru en 1711, « Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins... », ce grand érudit précise que le champier ou bannier est subordonné au châtelain, et tenu de lui dénoncer les *contrevenans*, lesquels paieront l'amende ou le fameux *ban*. Il ajoute que le champier fait quelquefois office de sergent. Mais c'était de l'histoire ancienne : car depuis le pouvoir a changé de main, passant du châtelain à la communauté rurale qui désormais choisit et rétribue la fonction de champier.

Auteur en 1722 d'une histoire du Dauphiné Jean-Pierre Moret de Bourchenu fut baron de Valbonnais à la succession de son père vers 1685, une baronnie érigée en marquisat en sa faveur en 1694. Conseiller, puis premier Président à la Chambre des comptes du Parlement de Grenoble, ce grand collectionneur de vieux manuscrits, livres rares, tableaux, bronzes, monnaies et médailles, embellit le Château de Valbonnais, en manifestant quelque fierté à se dire descendant des Alleman, anciens possesseurs de cette Terre.

Lors de l'assemblée du dimanche 25 *aoust* 1709 au lieu de Valbonnais, à l'issue des vêpres, en place publique [...], on décide « qu'il est nécessaire de nommer des champiers pour la garde des vignes et autres fruits ». [A.D.I. 4 E 440 20].

Pour champiers (...) au frais de ladite communauté, ont nommé Jean Faure, fils à Mathieu de Peychal et Jean Cros Badon, à feu Antoine des Enjellas, qui garderont exactement sans discontinuation une année, au gage accoutumé et attendu qu'on payait le champier en vin les autres années pour la garde des vignes et que les vignes n'ont presque point de fruit la présente année, il leur sera payé 6 deniers pour chaque *se-soiree* d'abord après la vendange et moyennant *ce*, ils ne pourront prétendre aucun vin (...) . Les habitants des Verneys ont nommé pour champier, des personnes de Pierre Helme et Jean Touvat La Verdure dudit lieu lesquels serviront comme dit et pendant une année.





Lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> mai 1710, à l'issue des *vespres* de la paroisse de Valbonnais, les *habitans* que le consul moderne, Jean Cros, avait fait *advertir* par le champier ordinaire, décident que « pour champiers des vignes et autres fruits, ont nommé des personnes de Claude André Tullaud de Valbonnais et Pierre Pichand à feu Antoine des Engellas aux salaires et biens ordinaires. Pour champier particulier, ont nommé André Heustache des Nalens, Jean Nicollas Bouillet et Jean Pellissier aux Verneys, Jean Helme, Jacques Dauris et Claude Bernard Patouille des Engellas, lesquels sont par *espres* chargés de prendre garde auprès de la montagne de Collombier et chaque prise qui sera faite, ils en seront payés sur le



Le Colombier

pied de 5 livres pour chaque champier, outre l'amende (...) Ont aussi défendu de laisser passer aucun *bestail* dans le sentier de la Voulpeyre sous les mêmes peines que [ci-] dessus. Ont aussi défendu de garder aucune chèvre, ni *chevros* dans le bas, mais seulement dans les hauts communs à peine de confiscation à la forme des arrêts de la cour et les *mesmes* champiers s'en prendront garde. Les *habitans* des Verneys accordent aux champiers qui sont nommés pour leur village, trois quarts de bled suivant les *coustumes* ».

## 27 mai 1872 : un accident de chantier au canal du Beaumont.

On écrit de Valbonnais au même journal.

« Un affreux accident vient encore de se produire sur les chantiers du canal de Beaumont.

« Le 27 mai, à sept heures du soir, cinq hommes, en quittant le chantier, au lieu de suivre un passage qui donne accès à la route, ont employé une corde qui sert à attacher les mineurs travaillant dans des endroits dangereux ; ils ont assujéti un burin fixé dans le rocher à cette corde qui a cassé, et ils ont été précipités sur un petit terre-plein, à une hauteur variable de cinq à vingt mètres, suivant leur hauteur respective sur la corde qui les soutenait.

« L'un d'eux, Ferrando Simon, a été tué instantanément ; un deuxième, Vitton Jacques, a reçu une vaste contusion à la région lombaire gauche, ainsi qu'à la cuisse, du même côté ; la sixième côte a été fracturée et l'un des fragments a piqué le poumon. La respiration sur ce point est obscure et l'on redoute un accident sérieux de ce côté de la poitrine. Un troisième, Sereno Baptiste, a eu les deux articulations des pieds tuméfiées, ainsi que le bas des jambes, une foulure au poignet droit et deux plaies sans gravité à la tête. Les deux autres n'ont eu aucun mal.



« Un affreux accident vient encore de se produire sur les chantiers du canal de Beaumont.  
« Le 27 mai, à sept heures du soir, cinq hommes, en quittant le chantier, au lieu de suivre un passage qui donne accès à la route, ont employé une corde qui sert à attacher les mineurs travaillant dans des endroits dangereux ; ils ont assujéti un burin fixé dans le rocher à cette corde qui a cassé, et ils ont été précipités sur un petit terre-plein, à une hauteur variable de cinq à vingt mètres, suivant leur hauteur respective sur la corde qui les soutenait.

Extrait de L'Impartial Dauphinois du 2 juin 1872